

A9 CARS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 51 Avenue de la Marqueille
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
931066161 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 24/01/2025

Le Vingt-quatre janvier 2025 à 18 heures, les associés se sont réunis au siège social, 51 Avenue de la Marqueille 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Hugo FERRIOL Gérant associé présent.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie des convocations
- Les lettres de démission des gérants
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des gérants M. ARMENGAUD Clément et ESCIBANO Lorenzo
- Modification des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DES GERANTS

L'assemblée générale prend acte de la démission de leurs fonctions de gérants de :

- Monsieur ARMENGAUD CLEMENT, qui a notifié sa démission le 23/12/2024 à chacun des associés,
- Monsieur ESCRIBANO Lorenzo, qui a notifié sa démission le 23/12/2024 à chacun des associés,

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION STATUTAIRE

L'article 16 – « Désignation de la gérance » des statuts est modifié par la rédaction suivante :

« ARTICLE 16 – Désignation de la Gérance »

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non associés, personnes physiques, avec ou sans limitation de durée de leur mandat, désignés par les associés.

Le Gérant de la Société est :

- FERRIOL HUGO 32 Chemin de Cayras 31400 TOULOUSE nommé pour une durée indéterminée, présent et intervenant, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

En cours de vie sociale, la nomination des Gérants est décidée dans les conditions prévues pour l'adoption des décisions ordinaires conformément aux présents Statuts. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

CLEMENT ARMENGAUD



LORENZO ESCRIBANO



HUGO FERRIOL



2A LAVAGE, Représentée par
ARMENGAUD ALAIN, agissant en
qualité de Gérant.

